

Le conseil municipal se réunira à **la mairie** d'Exireuil **le vendredi 23 mai 2025 à 20h.**

I - Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2025.

II - Délibérations

- Attribution des subventions 2025 aux associations
- Repas des aînés 2025 : Tarif et organisation
- Restaurant scolaire : Tarifs et règlement intérieur 2025/2026
- Garderie périscolaire : Tarifs et règlement intérieur 2025/2026
- Dispositif « Argent de poche » - été 2025
- Réfection de voiries : Travaux 2025
- Travaux de modification d'un muret devant l'école : Devis AISM
- Chemin rural à la Martinière – Désaffectation et déclassement d'une partie du chemin rural après enquête
- La Martinière – vente de la parcelle D 570
- Lotissement « Champ des Blés » - Prix de vente des parcelles
- Équipements de stationnement vélo : convention de partenariat avec la Communauté de Communes

III - Délégation

Droit de préemption.

IV – Compte rendu du réunion(s)

V – Questions diverses

- SIEDS : Programme « Action à Gain Rapide »
- Cession des chemins annexés : enquête publique
- Vidéoprotection : échanges sur la suite à donner
- Succession CORNUAU
- Photovoltaïque sur la Commune
- Terrain rue de l'Herse

VI – Tour de table



le maire, Jérôme BILLEROT
le 15/05/2025

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Date de convocation : 15 mai 2025

- Quorum : 10
- Élus présents à l'ouverture de la réunion : 13
- Quorum atteint

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, CHAUVET Lucette, GAUDET Vincent, LUTTIAU François, PAPET Didier, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien.

Excusés représentés : BURON Lionel (pouvoir donné à VIVIER Sylvie), DECARSIN Mélanie (pouvoir donné à ECALE Alain).

Monsieur le Maire présente les procurations réceptionnées en mairie :

- M. BURON Lionel donnant procuration à Mme VIVIER Sylvie

- Mme DECARSIN Mélanie donnant procuration à M. ECALE Alain

Désignation du secrétaire de séance : ECALE Alain

I - Procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2025 est arrêté et validé à l'unanimité des membres présents.

II – Délibérations

2025-05-01 - Attribution des subventions 2025 aux associations

L'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ». En conséquence, un conseiller municipal, même simple adhérent à une association, peut être considéré comme intéressé à l'affaire s'il participe à une délibération allouant une subvention de la commune à ladite association. Les conseillers intéressés n'ont donc pas participé au vote.

Le 23 avril 2025, la commission des finances a étudié individuellement les demandes reçues. Madame Marie-Claude PAPET relate donc les propositions de cette commission.

Après débat, les membres du conseil municipal :

- valident les attributions suivantes :

Organismes	Subvention	Vote
ACCA d'EXIREUIL	200,00 €	Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15 15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
ADMR du St Maixentais	200,00 €	Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15 15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
AFM (Téléthon)	300,00 €	Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15 15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
Amis de l'hôpital	150,00 €	Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15 15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
APE Exireuil	600,00 €	Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15 15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
ASP L'estuaire	150,00 €	Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15 15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
Association des conciliateurs de justice	100,00 €	Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15 15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
Banque alimentaire	500,00 €	Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15 15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"

CMA formation	300,00 €	<p>Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15</p> <p>15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"</p>
Ecole de Musique St Maixent	50,00 €	<p>Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15</p> <p>15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"</p>
France Adot 79	150,00 €	<p>Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15</p> <p>15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"</p>
Les Foliquettes	100,00 €	<p>Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15</p> <p>15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"</p>
Handball Mothais	350,00 €	<p>Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15</p> <p>15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"</p>
Hôpital enfants CHU Poitiers	100,00 €	<p>Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15</p> <p>15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"</p>
Les Restos du Cœur	300,00 €	<p>Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15</p> <p>15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"</p>
L'Orientale Express'	150,00 €	<p>Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15</p> <p>15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"</p>
Maison familiale rurale (Bressuire)	50,00 €	<p>Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15</p> <p>15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"</p>
Mot à Mot	200,00 €	<p>Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15</p> <p>15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"</p>
Saint Maixent Gym	410,00 €	<p>Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15</p> <p>15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"</p>
Secours catholique St Maixent	300,00 €	<p>2 sortants : BELLÉCULLÉE Maryvonne, BILLEROT Jérôme.,</p> <p>Nombre de votants : 11 + 2 pouvoirs = 13</p> <p>13 voix "pour" : BURON Lionel (pouvoir donné à VIVIER Sylvie), CHAUVET Lucette, DECARSIN Mélanie (pouvoir donné à ECALE Alain), DOMINEAU Samuel, ECALE Alain, GAUDET Vincent, GAUTIER Patrick, LUTTIAU François, PAPET Didier, PAPET Marie-Claude, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien, VIVIER Sylvie. 0 voix "contre" 0 "abstention"</p>

Mot à Mot	200,00 €	Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15 15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
Saint Maixent Gym	410,00 €	Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15 15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
Secours catholique St Maixent	300,00 €	2 sortants : BELLÉCULLÉE Maryvonne, BILLEROT Jérôme., Nombre de votants : 11 + 2 pouvoirs = 13 13 voix "pour" : BURON Lionel (pouvoir donné à VIVIER Sylvie), CHAUVET Lucette, DECARSIN Mélanie (pouvoir donné à ECALE Alain), DOMINEAU Samuel, ECALE Alain, GAUDET Vincent, GAUTIER Patrick, LUTTIAU François, PAPET Didier, PAPET Marie-Claude, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien, VIVIER Sylvie. 0 voix "contre" 0 "abstention"
Secours populaire	300,00 €	Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15 15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
SEP La Concorde	3 100,00 €	4 sortants (5 voix) : CHAUVET Lucette, GAUDET Vincent, SEIGNEURET Julien, VIVIER Sylvie + Pouvoir de Lionel BURON (donné à VIVIER Sylvie) Nombre de votants : 9 + 1 pouvoir = 10 10 voix "pour" : BELLÉCULLÉE Maryvonne, BILLEROT Jérôme, DECARSIN Mélanie (pouvoir donné à ECALE Alain), DOMINEAU Samuel, ECALE Alain, GAUTIER Patrick, LUTTIAU François, PAPET Didier, PAPET Marie-Claude, PROUST Isabelle, 0 voix "contre" 0 "abstention"
UDAF	160,00 €	Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs = 15 15 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
TOTAL GENERAL :	8 220,00 €	

A l'unanimité (15 voix), les élus ne donnent pas suite aux demandes suivantes :

- Association ELA
- Foyer des élèves St Aubin le Cloud
- France Alzheimer
- Jonathan Pierre Vivantes
- Pompiers GSCF
- Prévention routière
- Union Départementale des Sous-Officiers en retraite

2025-05-02 - Repas des aînés 2025 : tarif et organisation

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie VIVIER afin de parler de l'organisation du repas des aînés fixé au 4 octobre 2025.

Le bilan financier de l'année passée est présenté. Il en ressort les éléments suivants :

- coût total de l'évènement : 5 165,05€ soit 35,87€ par personne
- participation demandée par convive : 12€

Les devis proposés pour 2025 sont :

- Traiteur (Canivet et associés - Vasles) : 24€ par personne comprenant cuisine, gestion de la vaisselle, nappage, serviettes et pain.
- Animation (Christian HENRIET par l'association « Carte Postale ») : 450€ + repas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

à 9 voix « pour » : BELLÉCULLÉE Maryvonne, BILLEROT Jérôme, CHAUVET Lucette, DECARSIN Mélanie (*pouvoir donné à ECALE Alain*), DOMINEAU Samuel, ECALE Alain, PAPET Marie-Claude, GAUDET Vincent, GAUTIER Patrick.

6 VOIX « contre » : BURON Lionel (*pouvoir donné à VIVIER Sylvie*), LUTTIAU François, PAPET Didier, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien, VIVIER Sylvie.

- fixe le tarif du repas des aînés 2025 à 13€.

à l'unanimité :

- valide les propositions détaillées ci-dessus soit :
 - o le traiteur « Canivet et associés » de Vasles pour un menu à 24€ par personne,
 - o l'animation par l'association « Carte Postale » avec Monsieur Christian HENRIET.
- autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la participation des convives en cas de désistement lié à un souci de santé.

2025-05-03 - Restaurant scolaire : Tarifs et règlement intérieur 2025/2026

Rappel de l'évolution des tarifs :

2018/2019 2019/2020 2020/2021	2,35€ enfants, stagiaires et apprentis 3,10€ pour le personnel affecté à l'école et pour les enseignants ; 5,00 € pour un repas exceptionnel.
2021/2022 2022/2023 2023/2024	2,45€ enfants, stagiaires et apprentis 3,20€ pour le personnel affecté à l'école et pour les enseignants ; 5,00 € pour un repas exceptionnel.
2024/2025	2,65€ enfants, stagiaires et apprentis 3,40€ pour le personnel affecté à l'école et pour les enseignants ; 5,50€ pour un repas exceptionnel.

Il est évoqué les propositions de la commission communale « vie scolaire » qui s'est réunie le 22 mai 2025.

Il est également rappelé que, selon la convention en date du 23/12/2011, le prix des repas dus par la commune d'Exireuil à la ville de Saint-Maixent-l'École est fixé selon une délibération annuelle de cette dernière et est donc au tarif unitaire de 2,42€ pour l'année 2025.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter les tarifs ainsi que le règlement intérieur du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025/2026.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide les tarifs 2025/2026 du restaurant scolaire comme suit :
 - 2,70€ enfants, stagiaires et apprentis
 - 3,45€ pour le personnel affecté à l'école et pour les enseignants ;
 - 5,55€ pour un repas exceptionnel.
- valide le règlement intérieur tel qu'annexé.

2025-05-04 – Garderie périscolaire : Tarifs et règlement intérieur 2025/2026

Rappel de l'évolution des tarifs :

2018/2019 2019/2020 2020/2021	1,30€ / présence le matin 1,60€ / présence le soir 2,15€ / présence matin + soir 5€ / ¼ d'heure : forfait pour dépassement d'horaire
2021/2022 2022/2023 2023/2024	1,40€ / présence le matin 1,70€ / présence le soir 2,25€ / présence matin + soir 5€ / ¼ d'heure : forfait pour dépassement d'horaire

2024/2025	1,50€ par présence le matin 1,80€ par présence le soir 2,40€ par présence le matin + le soir 5€ pour dépassement d'horaire (forfait par ¼ d'heure)
-----------	---

Il est évoqué les propositions de la commission communale « vie scolaire » qui s'est réunie le 22 mai 2025.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter les tarifs ainsi que le règlement intérieur de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2025/2026.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide les tarifs 2025/2026 de la garderie périscolaire comme suit :
 - 1,60€ par présence le matin
 - 1,90€ par présence le soir
 - 2,50€ par présence le matin + le soir
 - 5€ pour dépassement d'horaire (forfait par ¼ d'heure)
- valide le règlement intérieur tel qu'annexé.

2025-05-05 - Dispositif « Argent de poche » - été 2025

Monsieur le Maire présente les nouvelles conditions et contraintes du dispositif « Argent de poche » :

- interdictions : outils, produits, hauteur
- horaires : avec interruption du travail des agents pour raccompagnement lors des travaux sur sites divers
- programmation des tâches : listées et détaillées dès la signature de la convention
- nature des chantiers : citoyens, éducatifs, culturels, sociaux ou environnementaux
- nécessité de désigner un encadrant technique et d'un encadrant pédagogique qualifié

Au regard de ces informations et après débat, les élus décident, l'unanimité :

- de ne pas mettre en place cette action pour l'été 2025.

2025-05-06 - Réfection voirie : travaux 2025

Monsieur le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

Il s'agit de travaux de réparation sur les voiries suivantes : Route de la Paillerie, Route de la Clavélière, Les Gas Charbonniers (portion d'environ 65 m), Le Pommier (2 tronçons).

Il n'y aurait qu'un seul lot.

Le montant prévisionnel du marché : Monsieur le Maire estime que le coût prévisionnel de ces travaux sera inférieur à 100 000€ HT.

Procédure envisagée : La procédure utilisée sera celle de la procédure adaptée avec sollicitation de plusieurs devis.

Cadre juridique : Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

Décision : Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure et de l'autoriser à signer le marché avec le titulaire retenu.

Monsieur le Maire donne le détail des 2 devis réceptionnés :

- M-RY (Parthenay – 79) : 94 976,20€ HT
- EUROVIA (Niort – 79) : 99 710,30€ HT

Monsieur le Maire explique les différentes techniques et différences sur ces devis :

- Métrés et tonnages presque identiques ;
- Différence dans les matériaux utilisés ;
- Différence dans la technique (avec ou sans grattage de la couche existante) et dans l'application ;
- Prise en compte ou non de busage ou d'hydrocurage.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la réalisation des travaux d'entretien de voiries / 2025,
- valide le devis de l'entreprise M-RY (Parthenay – 79) pour un montant de 94 976,20€ HT soit 113 971,44€ TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette proposition.

2025-05-07 - Travaux de modification d'un muret devant l'école : Devis AISM

Monsieur le Maire rappelle le problème de stationnement devant l'école et l'amélioration possible de celui-ci par le déplacement d'un muret situé devant l'école.

Monsieur le Maire explique avoir contacté et rencontré l'AISM sur ce projet et détaille le devis d'intervention.

Monsieur le Maire présente les devis, avec ou sans main-d'œuvre et précise que la Commune pourrait bénéficier d'une prise en charge de cette main d'œuvre par le CIAS (chantier d'insertion).

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la réalisation des travaux détaillés ci-dessus,
- valide le devis de l'AISM de Saint-Maixent-l'École pour un montant de 350€ HT soit uniquement le montant des matériaux
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette proposition.

2025-05-08 - Chemin rural à la Martinière – Désaffectation et déclassement d'une partie du chemin rural après enquête

Par délibération en date du 30 mars 2018, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable pour le déclassement d'une portion de chemin rural située au lieudit « La Martinière » en vue de sa cession à Monsieur Pascal BOINOT et Madame Laure GAUFICHON.

L'enquête publique s'est déroulée du 16 au 31 mai 2018.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable ;

Les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Le bornage a été réalisé par un géomètre et fait ressortir une parcelle en section D n°570 d'une surface de 219 m².

Dans ces conditions et après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de constater la désaffectation de la nouvelle parcelle cadastrée D n°570 ;
- d'en prononcer la désaffectation et le déclassement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.

2025-05-09 - La Martinière – Vente de la parcelle D 570

Considérant la délibération précédente n°2025-05-08 ;

Considérant les dispositions de l'article L.112-8 du code de la voirie routière qui prévoit un droit de priorité aux riverains de parcelles délaissées ;

Considérant que cette portion de chemin rural situé au lieudit « La Martinière » longe l'habitation de Monsieur Pascal BOINOT et Madame Laure GAUFICHON ;

Considérant la demande d'acquisition par ces derniers ;

Considérant que ce projet ne change en rien la circulation dans ce lieudit ;

Considérant que ce projet a été soumis à enquête publique (du 16 au 31 mai 2018), qu'aucune observation n'a été formulée et au regard de l'avis favorable du commissaire enquêteur ;

Dans ces conditions et après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la mise en vente de la parcelle D n°570 (219m²) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer ou non la parcelle en question ;
- de valider cette cession à l'Euro symbolique (comme pour l'autre projet de cette même enquête) sachant que le bornage a été réalisé par les futurs acquéreurs.

2025-05-10 - Lotissement « Champ des Blés » – Prix de vente des parcelles

Au regard de la délibération 2023-01-03 en date du 27 janvier 2023 fixant le prix des 25 parcelles du lotissement ;

Au regard de la délibération 2025-04-08 en date du 4 avril 2025 validant la modification du Permis d'Aménager et passant le nombre de lots constructibles de 25 à 17 ;

Au regard du Permis d'Aménager modificatif accepté en date du 15 mai 2025 ;

Au regard des frais complémentaires pour ce nouveau découpage parcellaire ;

Sachant que le lotissement est assujéti à la TVA, la commune devra s'acquitter de la TVA à la marge c'est-à-dire sur la différence entre le prix de vente et le prix d'achat de la parcelle.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée sera invitée à se positionner sur le prix de vente des lots restants.

Considérant le prix de revient de l'opération ;

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, les tarifs suivants :

Lot	Surface	Prix
1 (vendu)	510	53 445,00 €
2 (vendu)	418	43 785,00 €
3 (vendu)	446	46 830,00 €
4 (vendu)	501	52 605,00 €
5	252	26 460,00 €
6	262	27 510,00 €
7	422	44 310,00 €
9	550	57 750,00 €
11	515	54 075,00 €
13	229	24 045,00 €
15	237	24 885,00 €
16	300	31 500,00 €
17	415	43 575,00 €
19	380	39 900,00 €
21	256	26 880,00 €
23	324	34 020,00 €
24 (vendu)	200	21 000,00 €

2025-05-11 - Équipements de stationnement vélo : convention de partenariat avec la Communauté de Communes

Dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma directeur cyclable, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre souhaite soutenir les communes membres dans la mise en place d'équipements de mobilité.

La convention de partenariat a pour objet d'en définir les modalités de financement et de mise en œuvre.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la convention telle que présentée et jointe à la présente délibération ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

III – Délégations

Droit de préemption : Monsieur le Maire présente les trois demandes réceptionnées depuis la réunion de conseil du 4 avril 2025.

Numéro : 02/2025 à 04/2025

Nombre de décisions de ne pas préempter : 3

IV - Compte rendu du réunion(s)

École (Sylvie VIVIER) : L'élue rappelle les dates importantes : 12 juin pour la soirée théâtrale et le 27 juin pour une guinguette dans le pré de la maternelle.

Un sèche-main serait défaillant à l'école : à voir son remplacement auprès du fournisseur.

Chantier Multisports de Beausoleil (Patrick GAUTIER) : Les travaux de clôture vont se terminer

la semaine prochaine. Le chantier sera ensuite suspendu deux semaines avec une fin toujours prévue fin juin.

Communauté de Communes (Samuel DOMINEAU) : Présente les possibilités du dispositif « créateur de forêt ».

V – Questions diverses

- SIEDS - Programme « Action à Gain Rapide » : Monsieur le Maire explique la réunion avec SEOLIS qui avait pour objet la restitution des audits de 3 bâtiments (mairie, salle des fêtes et multi activités). Cette rencontre a été l'occasion de faire un point sur l'état des bâtiments, les systèmes de chauffage et l'isolation. La commission « bâtiments et accessibilité » va être amenée à travailler sur le sujet afin de prioriser les travaux.
- Cession des chemins annexés : Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'enquête publique concernant la cession de portions de chemins annexés va se dérouler du 5 au 19 juin prochain.
- Vidéoprotection : Une des trois entreprises sollicitées est venu présenter son dossier. Au regard du prix, l'achat parait, sur 5 ans, plus avantageux. Il reste encore du travail pour affiner le dossier car des questions sont encore en attente de réponse : alimentations électriques, zones de surveillance et choix des emplacements. Une nouvelle réunion est fixée au 18 juin à 16h.
- Succession CORNUAU : Un rendez-vous est prévu à l'office notarial le 16 juin prochain.
- Projets photovoltaïques agricoles sur la Commune : Monsieur Alain ECALE présente les 4 projets en cours (La Grande Nalière, Maison Neuve, Bois Chabot et L'Espérance).
- Terrain rue de l'Herse : Dans un éventuel projet d'amélioration de la circulation sur la rue de l'Herse, Monsieur le Maire évoque l'éventualité d'acquisition de la parcelle AC 189 (5 360m² non constructible). Cela permettrait de dégager un accotement franchissable et faciliter le croisement des véhicules sur la partie haute de cette voie. La majorité souhaite que Monsieur le Maire sollicite les propriétaires pour réaliser une proposition au prix de référence SAFER.

VI – Tour de table

Croix Mouclet : Une maison est à vendre au carrefour de la Croix Mouclet. Monsieur le Maire expose l'éventualité d'acquérir une bande de terrain et de refaire le mur afin de créer un trottoir plus large et plus sécurisé pour les piétons. Des questions sont en attente de réponse : largeur réglementaire imposée, coût financier (bornage, acquisition, mur, trottoir), possibilité d'aménagement.

Résidence Ammonite : Monsieur le Maire informe que des représentants de Citya Immobilier souhaitent rencontrer Monsieur le Maire afin de parler de la résidence et d'un souhait de reprise des parties communes.

Recensement de la population : Malgré une aide de l'Etat, le reste à charge pour la campagne de recensement 2025 sur Exireuil s'élève à 2 824€.

Poulailler : Les enseignantes ont sollicité la mairie pour l'achat d'un poulailler permettant d'accueillir des poules dans le pré de la maternelle. L'équipement est acheté et sera à monter par nos agents.

Buses / voirie : Les travaux seront réalisés par l'entreprise BORDAGE et par les agents communaux du 10 au 13 juin.

Mairie : L'agent en charge des espaces verts vient d'installer les jardinières devant la mairie.

La vie des associations : Forum sur la place ce samedi après-midi et apéro des associations au soir.

Écho du Puits : Tirage de la nouvelle édition en début de semaine. Rendez-vous à partir de mercredi pour récupérer les Échos et les distribuer si possible dans le week-end.

Cendriers extérieurs : Les cendriers achetés en octobre 2024 sont déjà rouillés. Le fournisseur nous les échange pour des modèles inox (avec une remise). Proposition acceptée.

Voie cyclable : La voie située en bas du Treuil vient d'être rénovée par nos agents. La Commune n'a pas bénéficié d'aide de la Communauté de Communes car la voie n'est pas assez large pour correspondre au cahier des charges imposé.

Vitraux de l'église : La Commune est dans l'attente de l'avis de la Fondation du Patrimoine pour une éventuelle aide financière à hauteur de 3 000€.

Monsieur le Maire informe avoir été sollicité par le Courrier de l'Ouest pour connaître sa position quant aux futures élections municipales. Monsieur le Maire confirme qu'il ne se représentera pas en 2026 et souhaite le meilleur aux élus présents qui souhaitent poursuivre l'aventure.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à vingt-trois heures et vingt minutes.

Le secrétaire



le maire

